

ASSEMBLÉE NATIONALE

27 octobre 2017

PLF POUR 2018 - (N° 235)

Commission	
Gouvernement	

Rejeté

AMENDEMENT

N° II-371

présenté par
Mme Ménard

ARTICLE 29**ÉTAT B****Mission « Sport, jeunesse et vie associative »**

Modifier ainsi les autorisations d'engagement et les crédits de paiement :

(en euros)

Programmes	+	-
Sport	0	0
Jeunesse et vie associative	0	2 000 000
TOTAUX	0	2 000 000
SOLDE	-2 000 000	

EXPOSÉ SOMMAIRE

Supprimer 2 000 000 d'euros au programme 163 « jeunesse et vie associative », action 01.
Développement de la vie associative

En 2016, la France a versé 25 millions d'euros aux associations. Pour 2018, la France envisage de verser au développement de la vie associative 23 305 928 euros.

Si la plupart des associations sont indispensables par leur vitalité et leur rôle essentiel au sein de notre société, certaines d'entre elles sont, au contraire, sous perfusion d'argent public depuis des années et rassemblent tout juste quelques centaines d'adhérents. Elles ne survivent que grâce aux subventions publiques et à la tribune permanente que leur offrent les médias, où leur idéologie règne sans partage. Sans argent public, ces quelques associations seraient mortes depuis longtemps. Il est temps d'arrêter cette gabegie d'argent public.